

## **Plan stratégique**

**L'HNE a présenté hier au Conseil d'Etat son plan stratégique au 31 octobre**

**Le site unique de soins aigus comme objectif à terme, un site unique de réadaptation si sa faisabilité est confirmée ; une phase de transition qui garantit l'équilibre entre les deux sites de soins aigus, tel est le contour du plan stratégique que le conseil d'administration de l'HNE a présenté hier au Conseil d'Etat en complément à son rapport de mai dernier.**

Fruit du labeur intensif de ces derniers mois et de la consultation des professionnels de terrain, le plan remis contient non seulement les approfondissements demandés mais également des orientations nouvelles. La sécurité sanitaire, l'accès à des prestations de qualité pour l'ensemble de la population et les contraintes médico-économiques auxquelles le canton de Neuchâtel n'échappe pas ont formé la toile de fond des aménagements proposés, qui reposent à terme sur :

- un site unique de soins aigus (horizon 2022)
- un site unique de réadaptation (CTR) si les travaux d'approfondissement en confirment la faisabilité
- des portes d'entrée décentralisées, à travers trois centres de diagnostic et de traitement (CDT), sur les sites du Val-de-Travers, de La Chaux-de-Fonds et de Pourtalès et des plateformes de santé régionales, qui contribuent, avec les SMUR et les médecins traitants, à assurer la sécurité sanitaire 24h/24 pour toute la population.

Pendant la phase de transition précédant le site unique, les soins aigus sont répartis entre les sites de La Chaux-de-Fonds et de Pourtalès, à travers des pôles de compétences, qui garantissent en termes d'activité et d'emplois le respect du poids relatif de ces deux bassins de population :

- Pôle chirurgical et Pôle oncologique à La Chaux-de-Fonds
- Pôle mère-enfant et Pôle de l'appareil locomoteur (orthopédie et traumatologie) à Pourtalès

Parallèlement, ces deux sites poursuivent leurs activités dans les domaines de la médecine, des urgences et des soins intensifs ; leurs deux bloc opératoires restent accessibles 24h/24.

Le site du Val-de-Travers conserve une offre diversifiée de prestations. Il devient en outre le siège du département de gériatrie, réadaptation et soins palliatifs. Une permanence 24h/24 est garantie, basée à terme sur une collaboration avec les médecins traitants.

Les sites de La Béroche, du Locle, du Val-de-Ruz ainsi que La Chrysalide poursuivent leurs missions. Le développement de plateformes santé régionales est étudié, en associant les médecins traitants et les autres acteurs sanitaires, dans l'optique d'une couverture efficiente des besoins de la population.

Le conseil d'administration estime que ses propositions répondent largement au mandat que lui a confié le Conseil d'Etat, auquel il a demandé hier d'initier rapidement l'étude de localisation du site unique de soins aigus et l'analyse de faisabilité d'un CTR unique.

Claudia Moreno, présidente du conseil d'administration